

Département
du Nord

VILLE DE CYSOING

Arrondissement
de LILLE

Délibération du Conseil Municipal du 9 octobre 2024



Nomenclature : 3.2
2024/55

L'an deux mille vingt-quatre, le 9 octobre à 19 heures 30, le conseil municipal de la Ville de CYSOING, s'est réuni suite à la convocation en date du 3 octobre deux mille vingt-quatre dont la publicité a été faite conformément à la loi.

Nombre de conseillers en exercice : 27
Nombre de conseillers présents : 19
Nombre de conseillers absents représentés : 6
Nombre de conseillers absents : 2

Etaient présents :

DUMORTIER Benjamin, DUBOIS Marion, BOILEAU Pascal, COURBEZ Nadia, ENNIQUE Renaud, CASTEL Sylvie, MINET Denise, DEVILDER Marin, SILVESTRI Antoine, MINET Frédéric, LESY Denis, FREMAUX Céline, CARPENTIER Guy, CORNE Adeline, PRZEPIORKA Anne-Marie, VIAU Gaele, LEPERS Isabelle, POUILLART Laurent, LUCHIER Catherine.

Etaient absents excusés représentés :

THOREL Mireille (pouvoir Sylvie CASTEL), BOGAERD Eric (pouvoir Laurent POUILLART), DESMARESCAUX Martine (pouvoir Marion DUBOIS), ROBIL Raphael (pouvoir Antoine SILVESTRI), FIQUET Alain (pouvoir Pascal Boileau) et LEQUIEN Valéry (pouvoir Marin DEVILDER).

Etaient absents : LEFEBVRE Ludovic et JANVIER Dominique.

POINT N°14 : Cession des lots libres du lotissement de l'impasse Ernestine DUBUS, ancienne garde barrière

Monsieur le Maire rappelle la délibération 2021_009 en date du 10 février 2021 relative à l'autorisation de cession de la parcelle AA3 de 4 460 mètres carrés rue Jean Baptiste LEBAS ainsi que la délibération 2021_051 du 30 juin 2021 qui a permis la création du budget annexe JB Lebas pour viabiliser la parcelle et commercialiser les lots libres ainsi créés après l'obtention du permis d'aménager.

Les plans de division parcellaire et de vente joints présentent les 7 lots du lotissement ainsi que la voirie créée.

Afin de permettre la cession du foncier, les services des domaines ont été consultés. Ils évaluent la valeur vénale du terrain à 267 € hors taxe et hors droit le mètre carré assorti d'une marge d'appréciation de 10% portant la valeur de cession sans justification particulière à 240€ par mètre carré minimum.

En considération des coûts de viabilisation et de la demande sur le secteur, une grille de prix a été travaillée avec le conseil de l'office notarial pour intégrer les atouts et contraintes de chaque lot et intégrer la règle de la fiscalité applicable sur une vente de terrains à bâtir. Ainsi, les prix des lots 6 et 7 à proximité de la voie TGV sont légèrement minorés.

Monsieur le Maire précise que l'application du régime de la TVA sur prix permet

aux acquéreurs de bénéficier de frais de publicité réduits.

Cette grille est la suivante :

| Lotissement de l'impasse Ernestine DUBUS- prix par lot | | | |
|--|---------|---------------|--------------------|
| Numéro de Lot | Surface | Prix au m2 HT | Prix du lot HT |
| 1 | 599 m2 | 293 € | 175 707 € |
| 2 | 567 m2 | 293 € | 166 320 € |
| 3 | 530 m2 | 293 € | 155 467 € |
| 4 | 622 m2 | 293 € | 182 453 € |
| 5 | 606 m2 | 293 € | 177 760 € |
| 6 | 534 m2 | 252 € | 134 583 € |
| 7 | 426 m2 | 260 € | 110 722 € |
| TOTAL | | | 1 103 012 € |

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,
- autorise la cession des 7 lots libres, sur la base des prix de la grille présentée,
- confie à Maître Herlem la rédaction des actes de vente,
- et autorise Monsieur le Maire à signer tous les actes à cet effet.

Vote :

Pour : 25

Contre : 0

Abstention : 0

Le Maire
Benjamin DUMORTIER



Le Secrétaire
Marin DEVILDER



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans les deux mois qui suivent la transmission au représentant de l'Etat et de sa publication.